



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25153413



19 NOV. 2025

Greffé

N° d'entreprise : **0468 670 247**

Nom

(en entier) : **Agent de banque et d'assurances Basse-Meuse et Bocage**

(en abrégé) : **ABABB**

Forme légale : **Scomm**

Adresse complète du siège : **Rue Saint Hadelin 1 - 4600 Visé**

- Objet de l'acte :**
- 1. Démission de Madame Garray F. en qualité de gérante.**
 - 2. Retrait de Madame Garray F. en qualité d'associé B.**
 - 3. Diminution et augmentation du patrimoine social et souscription de nouvelles parts.**
 - 4. Cession de parts entre associés B.**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29 septembre 2025.

"L'assemblée prend note la démission de Madame Françoise GARRAY de son poste de gérante et accepte que sa démission prenne effet au 30 septembre 2025.

Madame Françoise GARRAY notifie au secrétariat de l'assemblée générale le souhait que son retrait en qualité d'associé B prenne également effet au 30 septembre 2025 et ce par dérogation aux statuts de la société, qui prévoient l'obligation de respecter un délai de préavis de 6 mois.

A la suite du retrait de Madame Françoise GARRAY en qualité d'associé B, le patrimoine social de la société sera diminué, en date du 30 septembre 2025, de 2.500 € et les parts B lui appartenant seront détruites à cette même date.

L'assemblée décide d'augmenter le patrimoine social de la société, en date du 1^{er} octobre 2025, d'un montant de 2.500 € à inscrire sur un compte de capitaux propres disponible, par la création de 1.000 parts sociales B, chacune d'une valeur nominale égale à 2,50 €.

Au 1^{er} octobre 2025, ces 1.000 nouvelles parts B seront souscrites comme suit :

- Monsieur Bruno PETERS souscrit à 30 parts B ;
- Monsieur Eric GYOT souscrit à 35 parts B ;
- Monsieur Philippe DAEMEN souscrit à 100 parts B ;
- Monsieur Raphaël DEPOSSON souscrit à 335 parts B ;
- Monsieur Frédéric MIERMANS souscrit à 350 Parts B ;
- Messieurs Pierre BRAGARD, Sébastien KARL et Fabrizio PATRINI souscriront chacun à 50 parts B.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2025 - Annexes du Moniteur belge



Il est notifié à l'assemblée générale qu'une cession de parts B interviendra en date du 1^{er} octobre 2025 en vertu de laquelle :

- Monsieur Pierre VILLERS cèdera 60 parts B à Monsieur David PEZZIN ;
- Messieurs Pascal PIROTTE et François CAPO-CHICHI céderont chacun 150 parts B à Monsieur Sébastien KARL.
- Messieurs Gaston DEJALLE et Bernard BONIVER cèderont chacun 150 parts à Pierre BRAGARD.

Conformément aux statuts de la société :

- tous les associés B déclarent avoir pris connaissance de ces cessions de part B et marquent leur accord unanime sur lesdites cessions;
- les associés A informent l'assemblée qu'ils ont pris connaissance desdites cessions."

Pour extrait conforme

Directeur gérant,

Pezzin David